



# Charte départementale du LOT (46) Education au Développement Durable (EDD) & à la transition écologique

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Lot

Partenaires territoriaux

Structures associatives

Entreprises partenaires

## Préambule

**L'Éducation nationale** assure une mission de service public d'éducation et d'instruction des élèves qui lui sont confiés dans le cadre scolaire. « *Depuis 2004, elle a construit et enrichi progressivement son projet d'éducation au développement durable (EDD). Il s'est déployé en 4 phases successives de généralisation à partir des quatre piliers de l'EDD : Social, Culturel, économique et environnemental* ». <sup>1</sup>

Cette éducation débute dès l'école primaire et vise à éveiller les enfants aux enjeux environnementaux. Elle comporte une sensibilisation à la nature et à l'évaluation de l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles. Elle trouve sa place dans les programmes de l'école, du collège et du lycée.

*« Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse est un acteur privilégié de la **transition écologique** dans ces deux dimensions : d'une part, il assure l'éducation de tous les élèves au développement durable et au respect de l'environnement ; d'autre part, il participe effectivement à cette transition en permettant de conjuguer les gestes quotidiens des élèves et des personnels et l'effet de masse de ses quelques 60 000 implantations. »* <sup>2</sup>

Les démarches d'E3D - école/établissement en démarche de développement durable - sont réaffirmées et valorisées dans l'académie par **un label E3D** auquel tous les établissements scolaires peuvent prétendre. Les écoles, collèges, lycées et CFA sont incités à s'engager dans des démarches globales de développement durable, et à valoriser leur action à travers l'obtention d'un label E3D selon un référentiel de mise en œuvre national. Ce Label est délivré à l'échelle académique.

De plus, le **BO N°36 du 24 sept 2020**, renforce l'éducation au développement Durable en s'appuyant sur l'agenda 2030 comme feuille de route et en s'appuyant **sur un réseau partenarial structuré**.

*« Il apparait nécessaire alors d'élargir et d'accélérer le déploiement du référentiel E3D & de consolider l'EDD autour de sept piliers :*

1. *L'Agenda 2030 ;*
2. *L'enrichissement des programmes en matière d'EDD ;*
3. *L'encouragement à l'engagement des jeunes et de l'institution ;*
4. *Un pilotage national et académique renforcé ;*
5. *Une offre de formation pour les encadrants et les enseignants ;*
6. *Un réseau partenarial structuré ;*
7. *Une stratégie internationale. »* <sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> BO N°30 du 24/09/2020 – Renforcement de l'EDD – Agenda 2030

<sup>2</sup> BO N°31 du 29/08/2019 – Transition écologique

Enfin, le **VADEMECUM EDD de janvier 2021** assoit L'EDD comme source de projets, de rencontres et de coopérations multiples. Elle peut et doit s'appuyer sur les réalités locales, en cohérence avec les enjeux spécifiques de chaque territoire. Toutefois il est important de partager un cadre de référence auquel pourront se référer la communauté éducative et l'ensemble de nos partenaires. « Viens avec moi », c'est le sens littéral de « vademecum », dont la vocation est de donner ainsi des repères à tous les acteurs de l'EDD.

Les axes du VADEMECUM :

- Une mission de l'école
- Une Education transversale
- D'élargir et accélérer le déploiement du référentiel E3D...
- Les éco-délégués, la communauté éducative
- Le pilotage et les partenariats.



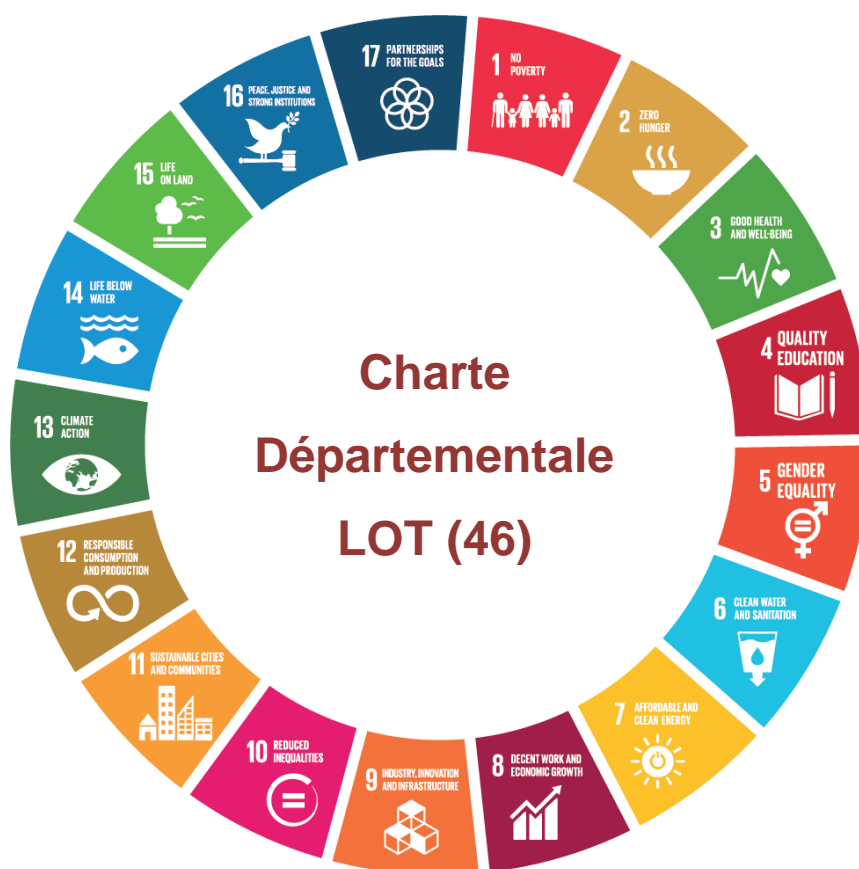
## Objet

La présente charte pour une éducation à l'environnement et au développement durable s'inscrit dans le cadre et les objectifs des circulaires précitées ci-dessus afin d'impulser une nouvelle dynamique pour généraliser cette éducation dans les écoles et les établissements scolaires du département du Lot.

### Objectifs généraux

Les objectifs généraux s'appuient sur « les sept piliers essentiels pour élargir et accélérer le déploiement du référentiel E3D & de consolider l'EDD »<sup>3</sup>

**Pilier 1 : Agenda 2030 - S'inscrire dans les objectifs du développement durable de l'ONU (2015-2030).**



**Pilier 7 : Une stratégie internationale**

Cohérence des projets et des actions au service de la réalisation des ODD

**Pilier 2 : L'EDD & l'École - L'enrichissement des programmes en matière d'EDD**

**Garantir à tous les élèves, un parcours d'éducation à l'environnement et au développement durable (EDD)**

<sup>3</sup> BO N°30 du 24/09/2020 – Renforcement de l'EDD – Agenda 2030

- Construit de façon cohérente et **progressive** suivant les possibilités cognitives des élèves, dans le respect des programmes d'enseignements des différents cycles,
- Touchant aux **divers axes** du développement durable : alimentation, biodiversité, gestion des déchets, gestion de la ressource en eau, économie d'énergie, transports, solidarités, ...
- Intégrant peu à peu la **vision systémique** du développement durable : prise en compte de ses dimensions sociale, environnementale, économique et culturelle.
- S'appuyant sur des exemples choisis dans les **territoires proches** de l'école ou de l'établissement, permettant une implication active des élèves et leur responsabilité dans l'avenir de ces territoires.

**Ainsi, les écoles et établissements doivent devenir, de manière systématique, des lieux exemplaires en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité.**

La finalité est de donner au futur citoyen les moyens de faire des choix en menant des raisonnements intégrant les questions complexes du développement durable qui lui permettront de prendre des décisions, d'agir de manière lucide et responsable, tant dans sa vie personnelle que dans la sphère publique, tant au niveau local que national ou mondial.

Les mises en situation rencontrées en EDD sont propices à développer le **parcours citoyen de l'élève** : compréhension le bien fondé des règles, éducation aux médias et à l'information, participation à la vie sociale de l'établissement.

#### **Pilier 6 – Réseau partenarial structuré :**

- Regrouper **les actions sous convention de partenariat déjà en cours** entre la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et certains établissements publics, collectivités territoriales ou associations.
- Prendre en compte **d'autres partenaires** dont l'EDD peut être considérée comme une mission partagée naturellement et de façon complémentaire avec l'Éducation Nationale dans le respect des valeurs de l'école de la République.
- **Valoriser** les actions existantes ; impulser, formaliser et assurer le suivi de nouvelles actions.
- Donner lisibilité et visibilité à ces actions.
- Mieux informer sur l'offre pédagogique proposée au niveau du département du Lot.
- Associer des représentants de partenaires à des **actions de formation** professionnelles des professeurs, soit en sollicitant leur expertise en tant que formateurs, soit en les invitant en tant que stagiaires afin de renforcer une culture commune autour des problématiques de l'EDD.
- Créer une **instance coordonnatrice de concertation** pour l'éducation au territoire.

## Objectifs opérationnels

### Pilier 2 : L'EDD & l'Ecole - L'enrichissement des programmes en matière d'EDD

- Proposer des supports adaptés aux différents cycles, de l'école maternelle au collège, prenant peu à peu en compte les différentes dimensions de l'EDD pour construire un parcours d'éducation à l'environnement et au développement durable.
- Sensibiliser à la protection et à la valorisation d'un environnement immédiat, devenir progressivement acteur de son propre environnement en mettant en œuvre des gestes transposables ailleurs.
- Découvrir des métiers liés à l'environnement et au développement durable pour sa propre orientation professionnelle avec le soutien des Centres d'orientation et d'information de Cahors ou Figeac.
- Veiller à une offre territoriale cohérente, en particulier sur les secteurs ruraux ou les quartiers en contrat de ville.

### Pilier 5 : Une offre de formation pour les encadrants et les enseignants :

- Afin que ces sujets soient pleinement pris en compte dans les enseignements de diverses disciplines, la DSDEN proposera des stages et animations pédagogiques ciblées EDD, dans le cadre des formations de ses personnels, continue ou initiale (avec le partenariat de l'InSPé et de la mission académique EDD).
- Les structures partenaires peuvent les proposer où être sollicitées pour y apporter leur expertise.
- Cette offre de formation peut s'appuyer sur des actions de développement professionnel initiées par le Centre pilote départemental *Main à la pâte* et/ou la Maison régionale pour la science.
- En fonction des sujets, ces formations seront ouvertes aux autres personnels impliqués dans cette éducation, dont ceux signataires de la présente charte.

### Pilier 3 : L'encouragement à l'engagement des jeunes et de l'institution

**La mise en place des éco-délégués** : L'élection des éco-délégués de classe est désormais obligatoire au collège et au lycée. Elle peut être proposée aux élèves de CM. Les éco-délégués sont des acteurs essentiels de l'EDD.

Ces éco-délégués devront faire des choix en menant des raisonnements intégrant les questions complexes du développement durable et devront mener certaines missions de manière lucide et responsable.

Leur engagement doit être facilité grâce à un pilotage associant l'ensemble des parties prenantes : éco-délégués, gestionnaire, professeurs, les partenaires, les parents ou entreprises.

### Pilier 4 : Un pilotage national et académique renforcé

- Labellisation E3D :

Proposer des actions interdisciplinaires sur le temps scolaire pour des projets transversaux mais aussi sur le **temps périscolaire** (péri éducatif, vie scolaire, club ...) afin d'aider l'école ou le collège à entrer dans une **démarche globale d'EDD, de s'engager dans la procédure académique de labellisation**. Des actions en direction des lycées sont également possibles en fonction des demandes, en particulier sur des établissements s'engageant dans la procédure de labellisation E3D (*Ecole ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable*).

- Participer au comité de pilotage à la demande d'une école ou établissement engagé dans une démarche de labellisation **E3D** (*Ecole ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable*).
- Labellisation de territoires éducatifs :

Reconnaitre les démarches de développement durable qui mobilisent des équipes d'écoles ou d'établissements d'un territoire éducatif et qui facilitent la continuité et la progression pédagogiques. Ce label met en exergue la progressivité et la cohérence du parcours éducatif et citoyen de l'élève tout au long de sa scolarité.

- Les Aires éducatives Terrestres :

**La sensibilisation des élèves à protection du territoire** avec la mise en œuvre des Aires éducatives Terrestres.

Cette **démarche écocitoyenne** est basée sur la **gestion participative** d'une zone délimitée par une classe.

En se réunissant sous la forme d'un « conseil des enfants », les élèves réfléchissent et prennent toutes les décisions concernant leur aire terrestre éducative. C'est l'occasion pour eux de **découvrir leur territoire et ses acteurs** dans le cadre d'un projet d'éducation à l'environnement durant lequel ils développent les compétences du programme scolaire

**Pilier 2 : L'EDD & l'École** - L'enrichissement des programmes en matière d'EDD

- Les signataires s'engagent à poursuivre la création d'outils nécessaires à l'accompagnement ou à l'élaboration de projets. Ceux-ci devront répondre aux programmes scolaires en vigueur. **La DSDEN est garante du contenu pédagogique des diverses actions engagées avec le partenaire. Elle peut y apporter son expertise pédagogique à la demande.**
- La valorisation de ce travail partenarial se fera par des stratégies communes de communication et de diffusion.

### *Coordination pour une éducation au territoire.*

Les projets sont coordonnés par un **comité départemental de coordination pour une éducation à l'environnement et au développement durable** présidé par l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale.

Ce comité EDD :

- Contribue à la définition de priorités adaptées au territoire départemental
- Veille à une répartition géographique des actions sur l'ensemble du département
- Est chargé de la mise en œuvre des actions, de leur suivi et de leur évaluation
- Peut déléguer une partie de ses tâches à des groupes de travail déterminés selon la nature des projets

**MISE en OEUVRE** : le comité de coordination départemental vérifie la conformité de ces projets dans le respect des programmes et des valeurs de l'école de la République.

Il initie de nouvelles actions en lien avec les partenaires signataires concernés. Il peut prendre contact auprès d'autres acteurs territoriaux pour les informer du principe de la charte et les solliciter comme partenaires dans ce cadre défini.

Il fixe une stratégie de communication auprès des établissements scolaires et écoles désirant s'impliquer.

**EVALUATION** :

Un bilan annuel fait l'objet d'un rapport d'activité à la fin de chaque année scolaire regroupant toutes actions EDD présentes dans les écoles et établissement du département.

Ce document compile les bilans dressés avec chaque partenaire dans le cadre de convention.


Il utilise comme indicateurs :

- Le nombre d'actions/classe EDD menées dans le département du Lot sur l'année scolaire et les éventuels partenaires concernés sur le premier et le second degré.
- Le nombre de demandes de labellisation déposées (E3D, Agenda 21, éco école ou éco collège).
- Le nombre de projets d'établissement, de projets d'école (ou RPI) développant explicitement un parcours de l'élève EDD

Le comité départemental de coordination pour une éducation à l'environnement et au développement durable s'appuie sur les structurations déjà existantes au niveau départemental ou académique, en particulier le réseau des partenaires sous convention dont le Parc naturel régional des causses du Quercy, les référents EDD de l'éducation nationale, le pilotage territorial du département et des différents Pays, les instances régionales concernées.

Le **volet culturel** de l'éducation à l'environnement et au développement durable, particulièrement dans le département du Lot, conduit également à prendre appui sur les structures de l'action culturelle.

Charte départementale EDD

Envoyé en préfecture le 07/07/2022  
Reçu en préfecture le 07/07/2022  
Affiché le  2  
ID : 046-200092138-20220706-2022070608-DE



## COMPOSITION du comité départemental de coordination EDD

- Au titre de l'état
  - de l'inspecteur d'académie, DASEN
  - de l'inspecteur de l'éducation nationale référent EDD pour le premier degré pour le 1<sup>er</sup> degré
  - de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'action culturelle 1<sup>er</sup> degré
  - d'un représentant du service Jeunesse engagement et Sport
  - d'un représentant du réseau CANOPé de la région Languedoc Roussillon - Midi Pyrénées
  - d'un représentant du Comité de pilotage académique EDD
  - d'un représentant de la Délégation académique aux arts et à la culture DAAC
  - d'un représentant du Directeur de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (InSPé)
  - du chef d'établissement référent EDD pour le second degré
  - du chef d'établissement chargé de l'action culturelle second degré
  - d'un représentant de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
  
- Au titre des partenaires territoriaux avec la DSDEN du Lot
  - du Président du Conseil Départemental ou de son représentant
  - de la Présidente du Parc Naturel régional des causses du Quercy (PNRCQ) ou de son représentant
  - du Président du SYDED ou de son représentant
  - du président du CCSTI du Lot, association « Carrefour des sciences et des arts »
  - du Président du Syndicat mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère Aval ou de son représentant
  - du Président de la Communauté de Communes Cazals-Salviac ou de son représentant / Président les jardins bourians
  - du Président du syndicat mixte Célé - Lot médian ou de son représentant
  - du Président de l'OCCE 46 ou de son représentant
  - du Président de l'association « Olterra »
  - du Président de l'association réseau *les Paléonautes*
  - du Président de la Fédération de la pêche du Lot
  - du Président de la Fédération des chasseurs du Lot

**En fonction des projets en cours, le comité de pilotage pourra associer l'expertise de représentants des autres signataires de la présente charte ainsi que d'autres structures compétentes comme:**

- ✓ Centres d'information et d'orientation,
- ✓ Centre pilote départemental main à la pâte / Maison régionale pour la science,
- ✓ Direction Régionale de l'ADEME Midi-Pyrénées,
- ✓ Pôle d'équilibre territorial rural du Grand Quercy,

## *Validité de la charte, prolongation, modification*

La présente charte pour une éducation à l'environnement et au développement durable est établie pour trois ans : 2022/2023 - 2023/2024 et 2024/2025.

Elle prend effet à compter de la date de signature. Elle est renouvelable pour une durée d'une année à son échéance par tacite reconduction. Elle est révisable, par avenant, sur proposition du comité départemental de coordination.

Les associations, structures acceptant de participer sont mentionnées en annexe. Tout signataire peut dénoncer sa participation à la présente charte par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à M le Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale, moyennant un préavis motivé d'un mois.

## Annexe

### Liste des signataires

L'Inspecteur d'académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

Le Président du Département du Lot

La Présidente du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy

Le Président du SYDED du Lot

Le Directeur du réseau CANOPé de la région Languedoc Roussillon - Midi Pyrénées

Le Directeur de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (InSPé) du LOT

Le Président du Syndicat mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère Aval ou de son représentant

Le Président de la Communauté de Communes Cazals-Salviac

Le Président du syndicat mixte Célé - Lot médian

Le Président du CCSTI du Lot, association *Carrefour des sciences et des arts*

Le Président de l'OCCE 46

Le Président de l'association Olterra

Le Président de l'association réseau les Paléonautes

Le Président de la Fédération de la pêche du Lot

Le Président de la Fédération des chasseurs du Lot

## Les signataires

Fait à ....., le ..... en .... exemplaires originaux.

L'Inspecteur d'académie DASEN  
M Xavier Papillon

Le Président du Département du Lot  
M Serge Rigal

La Présidente du Parc Naturel Régional des causses  
du Quercy  
Mme Catherine Marlas

Le Président du SYDED  
M Stéphane Magot

Le Président du Syndicat mixte de la Dordogne  
moyenne et de la Cère Aval  
M Ayroles Francis

Le Président du syndicat mixte Célé – Lot médian  
M Bernard Laborie

Le Directeur du réseau du réseau CANOPé de la  
région Languedoc Roussillon – Midi Pyrénées  
M Marc Laborde

Le Président de la Communauté de Communes Cazals-  
Salviac  
Mme Mireille Figeac

Le Directeur de l'Institut National Supérieur du  
Professorat et de l'Éducation (InSPé) du LOT  
Mme Jessel Nadine

Le Président du CCSTI du Lot, association *Carrefour  
des sciences et des arts*  
M Alain Gros

Le Président de l'association réseau *les Paléonautes*  
M Bertrand Defois

Le Président de la Fédération de la pêche du Lot  
M Patrick Ruffié

Le Président de la Fédération des chasseurs du Lot  
M André Manie

Le Président de l'association Olterra  
M Clément Llorca

Le Président de l'OCCE46  
M Vincent Carrière